



## Demission pour formation professionnelle

Par **clairecaro**, le **07/06/2011** à **14:18**

Bonjour,  
actuellement en congé parentale, au mois d'aout 2011 cela fera trois ans que je travaille en CDI mon congé s'arrete debut septembre mais je commence une formation fin Aout (donc il faudra que j'arrete avant mon congé parentale) par contre comment faire vis à vis de mon employeur ? quand donner ma demission? qu'est ce que je lui doit? Qu'est ce qu'il me doit?  
Merci

Par **Cornil**, le **09/06/2011** à **16:32**

Bonsoir "clairecaro"

Il est communément admis qu'un salarié en congé parental puisse donner sa démission en cours de celui-ci et que le préavis s'impute à sa demande sur la durée du congé parental restant à courir.

Tu risques fort d'avoir un préavis à respecter de 2 mois (je ne peux pas te donner de chiffre catégorique, cela dépend de ta convention collective), donc pour un effet au début septembre, il faut que tu envoies ta démission avant fin juin.

Tu ne dois évidemment rien à l'employeur et celui-ci ne te doit que ton solde éventuel de congés payés non pris.

Bon courage et bonne chance.